terre

Entreprendre autrement au Nord et au Sud

Trimestriel
Été 2012
n° 137

Belgique- Belgïe
P.P
Liège X
9/90

Les coopératives
Leçons du passé… Promesses d'avenir ?

Ed. Resp.: Raphaël Ernst, Autre Terre asbl, 4e avenue 45, 4040 Herstal – Bureau de dépôt: NSC Liège X - P 501015

Groupe Chèque Déjeuner : quelle est la recette ?
(P. 20)

Les Femmes de la Bruckman
(P. 26)

terre

Coordination :
Geneviève Godard et
Anne-Sophie Reynders

Comité de rédaction :
Cinzia Carta, Aurélie Duprés, Raphaël Ernst, David Gabriel, Geneviève Godard, Claudia Marongiu, Benoît Naveau, Anne-Sophie Reynders, Salvatore Vetro

Ont collaboré à ce numéro :
Jacques Defourny, Julie Depelchin, Evelyne Dodeur, François Greslou, Marie Octave, Leticia Pirard-Martinez, Eric Walin, William Wauters

Correction : Cédric De Lievre

Illustration de couverture :
C1 : Coopérative agricole et artisanale *Unión Quebrada y Valles*
C4 : University of Philippines Singing Ambassadors

Graphisme : www.davidcauwe.be

Impression :
Imprimé à 5.500 exemplaires sur papier 25% labellisé FSC et 75% recyclé .

Toute reproduction, même partielle, des textes et illustrations parus dans le journal Terre est encouragée mais soumise à l'autorisation préalable de l'éditeur et/ou des ayants droit au copyright.

Rédaction :
rue de Milmort, 690 – 4040 Herstal
T : +32 (0)4 240 58 58
F : +32 (0)4 240 58 79
E : info@terre.be
W : www.groupeterre.be

N° de compte :
IBAN - BE53 0962 2418 9653

Cette publication est soutenue par :

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES
AVEC LE SOUTIEN DE LA COOPÉRATION BELGE AU DÉVELOPPEMENT .be

3
ÉDITO

5
DOSSIER
Les coopératives
Leçons du passé…
Promesses d'avenir ?

8
Une année internationale pour une économie coopérative

8
Dans le domaine agricole
Année internationale…
Et nous, et nous et nous !?

11
Coopérative agricole et artisanale *Unión Quebrada y Valles*

15
Les réseaux européens des coopératives

16
Investir pour être solidaire

18
FENÊTRE

20
Coopérative « Groupe Chèque Déjeuner » : quelle est la recette ?

23
Quand des sociétés anonymes deviennent des SCOP
La General Motors pourrait devenir une coopérative !

26
Les Femmes de la Brukman

28
Grand Prix des Générations Futures

29
LITTERATURE SUR L'ENTREPRISE SOCIALE
« L'entreprise sociale (aussi) a besoin d'un business plan »

30
CHRONIQUE DE LA GESTION PARTICIPATIVE
Le « conseil de tous » à la Haute École Libre Mosane Sainte-Croix

32
TERRE LIBRE Sud

34
TERRE LIBRE Nord

35
BRÈVES

Édito

Les Nations Unies ont proclammé 2012 Année internationale des coopératives ! Pour nous parler de ce mouvement économique alternatif, nous avons interrogé Jacques Defourny, professeurd'économie à l'Université de Liège et directeur du Centre d'économie sociale. Tout au long de ce numéro, à commencer par cet édito, vous retrouverez des extraits de son interview. Son intervention fait (re)découvrir l'évolution du mouvement coopératif en Europe et permet de mieux comprendre la situation belge.

Anne-Sophie Reynders

> Jacques Defourny

Monsieur Defourny, pourquoi mettre à l'honneur les coopératives, quelle est leur plus-value dans notre environnement économique actuel ?

La coopérative est souvent une réponse aux soubresauts brutaux d'un capitalisme qui se transforme. Par exemple, à la fin du XIXe siècle, c'était l'industrialisation galopante qui expropriait les artisans de leur métier en les obligeant à devenir des salariés alors qu'ils étaient fondamentalement des artisans indépendants. Dès lors, ils ont voulu sauvegarder la maîtrise de leur métier et de leur emploi en s'associant. Beaucoup de coopératives de travailleurs ont été créées dans des logiques de sauvegarde du métier et du contrôle. C'était la même chose après 1973-74 et la première crise du pétrole qui a induit un nombre croissant de fermetures d'entreprises et une volonté de sauver des emplois.

Pour donner un exemple plus récent, la coopérative Coprosain est dans une logique de maintien de l'agriculture familiale, avec la volonté de garder la maîtrise sur la production et la commercialisation de produits du terroir. Avec une valorisation du territoire, ils s'inscrivent dans une démarche de maintien de l'emploi, en contrepoint des impacts de la mondialisation.

Pour moi, les coopératives naissent comme l'économie sociale. Il faut deux conditions : une condition de nécessité et une condition d'identité collective. Par exemple, au Québec, l'extraordinaire développement des coopératives a été une manière pour les ruraux catholiques et francophones de garder un large contrôle de l'économie québécoise : métiers agricoles du monde rural versus villes industrielles, population francophone versus anglophone, catholiques ruraux versus capitalistes protestants urbains.

Si on prend la coopérative Vin du Pays de Liège par exemple, on peut dire qu'il s'agit d'une coopérative d'usagers qui a, elle aussi, une nature composite. Les coopérateurs seront sans doute des usagers du vin futur, mais ce n'est probablement pas ça qui importe le plus pour eux. C'est davantage une sorte de réappropriation du terroir, d'une culture presque disparue, d'un bien noble, d'une identité locale. Un peu comme dans le commerce équitable où l'on n'achète pas que le produit mais aussi une composante solidaire, morale. Il y a de ce fait une sorte de « package » multidimensionnel dans la part de coopérateur qu'on achète. Ce n'est pas juste du vin.

Enfin, en se développant, le mouvement coopératif international a de plus en plus insisté sur l'intercoopération (coopération entre les coopératives), l'éducation aux valeurs de la coopération et le service à la communauté. Dans bien des cas, les travailleurs ne sont qu'une partie des membres de la coopérative

© Année internationale : Conseil National de la Coopération

qui a aussi d'autres parties prenantes représentées par les pouvoirs publics locaux, des bénévoles, etc. Donc, la coopérative peut incarner un mélange entre un intérêt mutuel bien compris et l'intérêt général (ou celui d'une communauté locale). Il y a là un réalisme économique combiné à un souci plus global de la communauté que l'on voudrait voir plus souvent au cœur de nos économies.

Ne faut-il pas reconnaître et appuyer les différentes finalités des coopératives ?

Je pense que la reterritorialisation de l'économie est fondamentale. Je garde des doutes en ce qui concerne la plupart des secteurs industriels car les besoins en capitaux y sont souvent très importants. L'avenir de l'emploi va se jouer dans les services au sens large (matériels, intellectuels, virtuels, etc.) et la coopérative est un outil pertinent pour garder une maîtrise locale des entreprises. Mais qui dit coopérative dit intégration dans une économie de marché et il faut un réalisme économique de bon aloi. Quand le coopérateur trouve en tant qu'usager que le service rendu par la coopérative est fondamental, il peut admettre d'y perdre un peu d'argent ou d'avoir un intérêt très faible sur son capital. Par contre, quand il s'agit de grands enjeux de développement local, si on veut collecter de l'épargne plus massive, il faut savoir la rémunérer car, finalement, on voit bien que les épargnants sont de plus en plus formés dans la gestion de leur épargne. Ce ne sont pas des choses qui auraient été dites dans les années 70-80, mais aujourd'hui le réalisme économique s'impose.

C'est pour ça que les coopératives citoyennes d'énergie éolienne ont tellement de succès. Les gens voient leur intérêt d'abord même s'ils sont en même temps pour une électricité verte. Leur intérêt direct est de souscrire des parts. Donc, il faut repartir de l'intérêt économique bien compris en essayant d'associer l'intérêt individuel à un intérêt collectif. Celui-ci n'est pas nécessairement l'intérêt général mais d'abord l'intérêt de différentes personnes qui se rendent compte qu'en se mettant ensemble elles poursuivront mieux leur intérêt personnel. Il faut retrouver la logique de l'intérêt mutuel qui est l'impulsion première dans la coopérative. Alors, dans une dynamique de délibération et de démocratie coopératives, cet intérêt mutuel peut s'ouvrir et se combiner à des préoccupations plus larges.

Tout ceci renvoie au fonctionnement des sociétés modernes et à leurs capacités de choix collectifs au lieu de privatisations intégrales. L'enjeu est de dépasser des stratégies purement individualistes, souvent en allant d'abord vers un intérêt collectif des membres et parfois jusqu'à la poursuite d'un intérêt général. Il faut promouvoir des choix collectifs qui dépassent notre seul intérêt mais qui le contiennent. Les coopératives et toute l'économie sociale offrent des solutions concrètes, exigeantes mais réalistes, pour emprunter de tels chemins.

Propos recueillis par David Gabriel

Dossier :

Les coopératives... Leçons du passé ? ... Promesses d'avenir ?

Une année internationale pour une économie coopérative

« Se fondant tout particulièrement sur la notion de valeurs, les coopératives ont montré qu'elles constituaient un modèle commercial, robuste et viable, susceptible de prospérer même pendant les périodes difficiles. Ce succès a contribué à empêcher de nombreuses familles et communautés de sombrer dans la pauvreté. »

Message du Secrétaire général, journée internationale des coopératives le 3 juillet 2011

2012, Année internationale des coopératives (AIC). Ce coup de projecteur donné par les Nations Unies donne une belle reconnaissance à ce mouvement économique alternatif ! L'ONU veut en montrer la diversité et invite, par-là, les gouvernements à créer un environnement propice à son développement. Selon l'organisation, les coopératives constituent une réponse pertinente à la crise actuelle, stimulent l'économie, réagissent au changement social et sont réellement des entreprises prospères créatrices d'emploi dans tous les secteurs.

Mais l'objectif est aussi que le grand public puisse prendre connaissance de l'existence d'un entrepreneuriat axé sur la santé humaine et non sur sa cupidité. L'Année internationale des coopératives célèbre ainsi une façon différente de faire des affaires : ce sont les membres qui possèdent et régissent l'entreprise collectivement, qui profitent des

L'émergence du mouvement coopératif

L'ensemble du mouvement coopératif mondial a été influencé par plusieurs courants d'idées qui sont apparus au XVIIIe siècle, même si les réalisations vraiment coopératives datent du milieu du XIXe siècle.

En simplifiant, on peut parler du courant « socialisme associationniste ». Ce sont des utopistes comme Charles Fourier ou Robert Owen en Angleterre qui veulent socialiser l'ensemble de la vie économique, mettre le travail au cœur de la vie sociale. C'est quasiment la vie communautaire qu'ils théorisent et proposent comme utopie.

Ce courant sera dominant dans les idées socialistes jusqu'à la fin du XIXe siècle. Vers 1870-80, il sera confronté à la pensée marxiste — de plus en plus dominante — qui s'éloignera du modèle coopératif (et particulièrement des coopératives de travailleurs). À partir de ce moment-là, le mouvement ouvrier international va s'inscrire dans la voie marxiste avec une option dominante pour la vision centralisatrice du mode de fonctionnement économique et non plus associationniste (décentralisée).

Il n'empêche que dans beaucoup de pays hors Union soviétique, un socialisme même d'inspiration marxiste va permettre pas mal de réalisations coopératives. [...] Un autre courant très fort et très important en Belgique est celui représenté par la démocratie chrétienne qui se développe vers la fin du XIXe siècle. Les coopératives chrétiennes vont se multiplier dans le monde ouvrier urbain mais aussi dans le monde rural, notamment dans le cadre du mouvement agricole flamand, le Boerenbond, sous l'impulsion de l'abbé Mellaerts (Caisses Cera, coopératives agricoles, etc.).

Entretien avec Jacques Defourny

atives

© Rémi MalinGrey - Iconovox

avantages au lieu d'attribuer tous les profits uniquement aux actionnaires.

Autour du thème central *Les coopératives, des entreprises pour un monde meilleur*, l'Année internationale a trois objectifs principaux :

1. mieux sensibiliser le public aux coopératives ainsi qu'à leur contribution au développement socioéconomique et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ;
2. promouvoir la création et la croissance des coopératives en vue de renforcer l'autonomisation socioéconomique ;
3. encourager les gouvernements et les organes de contrôle à mettre en place des politiques, lois et règlements propices à la création et à la croissance des coopératives.

Dans ce cadre, toute une série d'événements (conférences, séminaires, ateliers, publications, reportages, films, événements pour les médias, lobbying pour le lancement de nouvelles politiques à court et à long termes, recherches, collecte de statistiques ou travail en commun avec les autorités à tous les niveaux) est organisée par les différents partenaires de l'Année internationale.

Celle-ci permet également d'établir de nouveaux contacts et partenariats avec des institutions, des partenaires du développement, des groupes de citoyens ou d'autres entreprises.

L'ONU espère ainsi que cette mise à l'honneur des coopératives sera un déclencheur de création de coopératives.

Plusieurs partenaires de l'ONU participent à l'élaboration de cette année via la création d'événements, d'actions :

- Les États membres via des comités nationaux, comprenant toutes les parties prenantes pertinentes, y compris les coopératives, les agences de l'ONU et la société civile, pour coordonner au niveau national la préparation des activités pour la célébration de l'AIC.
- Les institutions des Nations Unies.
- Le mouvement coopératif se mobilise et fournit du matériel pour alimenter le site officiel de l'Année, coordonne les efforts de sensibilisation et de promotion.
- D'autres acteurs du monde universitaire, du secteur privé, des organisations de la société civile ou les médias s'engagent pour relier les activités ou acteurs ayant des objectifs communs.

Anne-Sophie Reynders

i www.un.org

Année internationale… Et nous, et nous et nous !?

Eric Walin, directeur, SCAR
(Sociétés coopératives agricoles réunies des régions herbagères), Herve

Les Nations Unies proclament l'année 2012 Année internationale des coopératives, rien que ça ! But annoncé : « mettre en valeur l'importance des coopératives pour la réduction de la pauvreté, la création d'emplois et l'intégration sociale ».

Nombreux sont ceux qui concluront rapidement de l'intérêt limité de cette commémoration aux seuls pays en voie de développement ou dits émergents. Chez nous, en Europe et singulièrement en Belgique, si le mot « coopérative » est bien connu, il est surtout banalisé, parfois galvaudé ou réduit à des simplismes et de nombreux a priori et, très souvent, associé au passé, aux combats d'arrière-garde…

Bref, dans les milieux socioéconomiques de nos pays occidentaux où l'ultralibéralisme semble être le seul credo, parfois jusqu'à l'absurde, où l'individualisme apparaît souvent comme quasi congénital, la coopération est allègrement ringardisée car présentée comme dépassée, inadaptée, parfois même jugée carrément incongrue pour notre époque.

Et pourtant, la coopération n'est-elle pas justement une nouvelle alternative face aux difficultés du présent pour se réapproprier, ensemble, un avenir ? Évidemment, on ne peut régénérer seul un tel mouvement. Il implique presque un changement sociologique de mentalité qui ne semble envisageable qu'au travers des nouvelles générations. On ne peut par ailleurs se contenter de simples « copiés-collés » d'une époque à l'autre, sans réflexion ni adaptation aux réalités économiques et sociologiques d'aujourd'hui. Adapter la gouvernance, sans perdre la finalité de base. Tout un programme ! À attaquer, au sein même des coopératives existantes, sans abdiquer !

Car il reste parfois dans nos régions un maigre héritage du mouvement coopératif, plus ou moins présent et actif selon les secteurs et les finalités poursuivies. Le secteur agricole, par son histoire, est de ceux-là. SCAR, coopérative agricole plus que centenaire du plateau de Herve en est, à notre sens, un (très) bel exemple. SCAR constitue en effet un des derniers fabricants d'aliments composés pour animaux de notre pays totalement géré par et pour ses agriculteurs-coopérateurs, uniques propriétaires (soit plus de 2.400 agriculteurs-actionnaires) de cet outil qui occupe aujourd'hui près de 65 salariés et qui leur offre à prix compétitifs et transparents, l'un de leurs plus importants intrants (tant au niveau économique que qualitatif) : l'aliment de leur bétail.

Que faire de cet héritage ? Le sauvegarder pour mémoire ? S'assurer une belle citation, voire une belle fête formelle dans le cadre de cette mise en avant de l'ONU ? Faire profil bas et masquer ses différences ? Ou oser !? Poser des questions, réfléchir, chercher et développer ensemble les nouvelles opportunités qu'offre ce modèle face aux nombreuses incertitudes de l'avenir… surtout dans un secteur agricole européen meurtri, déboussolé, à la croisée des chemins et où la rentabilité économique des exploitations agricoles et de leurs filières de production est sérieusement mise à mal.

Réduire la pertinence du mouvement coopératif dans nos pays développés aux seules entreprises du secteur social ou à finalité sociale, serait aussi un peu vite oublier que l'économie est au service de l'homme (ah oui, vraiment ?), une des ambitions par définition des coopératives, et non l'inverse.

Quel que soit le secteur, s'il faut des pionniers, des fers de lance, c'est parfois très difficile, voire impossible pour eux, de maintenir le cap quand le gros de l'équipage ne croit plus, ne comprend plus ou ne distingue plus les spécificités et les ambitions à long terme de leurs coopératives, et ne les valorise donc plus, au mieux, que très ponctuellement, comme auprès de n'importe quelle autre entreprise commerciale de produits et services…

Pourtant, plus que jamais, ces pionniers restent indispensables pour, plus facilement à partir de tels héritages, rendre à nouveau crédible la coopération en adaptant notamment leurs structures décisionnelles et de gouvernance aux réalités d'aujourd'hui.

Il nous semble donc qu'une coopérative comme SCAR peut et doit « profiter » de cette mise en avant pour réfléchir sur le fond. Notre agriculture est-elle si forte, si représentative économiquement et socialement dans notre société et dans ses propres filières de production-transformation-commercialisation qu'elle peut se passer de coopération ?

Cette banalisation du mot coopérative peut-elle nous faire oublier l'ambition, le volontarisme, l'émulation et même l'innovation que cette notion de coopération implique aujourd'hui encore ainsi que l'énorme effet structurant qu'elle peut procurer à toute production agricole dans une région ? Même et surtout la nôtre !? L'individualisme et la compétition à tout crin entre acteurs d'un même secteur, aussi réduit, sont-ils la bonne et unique réponse face à l'écrasement économique et à la perte de représentativité que connaît ce secteur ? Poser la question, c'est probablement déjà y répondre !

Les coopératives, intrinsèquement, replacent l'intérêt de leurs clients – coopérateurs (ou fournisseurs-coopérateurs, ou les deux, ou…) au centre du développement de leur(s) filière(s). En offrant la maîtrise de leurs outils de transformation et/ou de commercialisation et/ou de services à leurs coopérateurs–adhérents, elles rééquilibrent les rapports de force entre les différents maillons des filières (agricoles dans le cas de SCAR), parfois très concentrés en aval, mais aussi en amont ! Les coopératives agricoles rapprochent également fortement les producteurs des consommateurs finaux, deux alliés objectifs qui doivent réapprendre à se connaître, à se concerter, à se respecter.

L'absence de plus en plus criante de lien commun entre producteurs, entre producteurs et transformateurs, mais aussi entre producteurs et consommateurs conduit en effet souvent à d'énormes malentendus, parfois même à une déstructuration et délocalisation irréversibles de certaines filières, par exemple par une revente pure et simple de certains outils ! Imaginez-vous possible qu'une coopérative soit soudainement vendue à un autre opérateur dans l'intérêt financier ou social ponctuel d'un seul individu ou de sa famille ? Impossible ! Intrinsèquement et statutairement impossible pour le gestionnaire de cette coopérative, quand bien même l'idée ou l'envie lui viendrait. Aucun jugement de valeur à ce niveau, ni une affirmation de panacée universelle : juste des intérêts qui peuvent ou non diverger à un moment car « solidarisés » ou non entre coopérateurs, mais aussi entre coopérateurs et partenaires. Bref, le choix d'une construction et émulation « solidaires » autour de projets et d'intérêts communs pour, dans le cas de l'agriculture, une profession de plus en plus esseulée, pour ne pas dire carrément isolée. N'est-ce pas vrai pour d'autres secteurs sociaux mais aussi économiques de notre région ?

Et ne rêvons pas : les coopératives évoluent dans les mêmes environnements, contraintes et exigences économiques que toute autre entreprise. En termes de compétitivité et de performance, elles ne peuvent donc se « reposer » sur aucun autre avantage « acquis » que le « ensemble ». Les seuils de rentabilité et l'efficacité économique et donc managériale sont identiques pour tous ! Les coopératives sont des entreprises comme les

La situation en Belgique

Il faut savoir qu'on a chez nous une législation sur les coopératives qui, pour l'essentiel, date de 1873, et qui est pour le moins étrange. À cette époque, le législateur belge ne paraissait pas très convaincu par l'esprit coopératif et il s'est dit : *il faut bien faire une loi coopérative vu qu'il s'en fait partout ailleurs, mais on va la faire très simple, ce sera une sorte de SPRL à capital variable et les principes coopératifs seront optionnels*. Depuis 140 ans en Belgique, on peut donc s'appeler société coopérative en n'ayant aucune référence à l'esprit coopératif. Cela se paye aujourd'hui en termes de visibilité: il y a des dizaines de milliers de coopératives en Belgique et les gens n'ont aucune idée de ce qu'elles sont réellement.

En dépit de la curieuse loi, de vrais mouvements coopératifs se sont développés en Belgique tout au long du XXe siècle. Pour affirmer leurs différences, ils ont obtenu en 1955 la création du Conseil national de la coopération (CNC), qui est censé agréer les vraies coopératives sur base du respect effectif des principes coopératifs. Grâce à cela, ces coopératives ont aussi obtenu quelques avantages formatés pour les coopératives de l'époque : par exemple quelques avantages fiscaux et des facilités pour l'appel public à l'épargne. Mais en dépit de principes réellement originaux comme la rémunération limitée du capital et la règle « un membre – une voix », les coopératives une fois devenues très grandes avec des dizaines voire des centaines de milliers de membres ont souvent éprouvé des difficultés à faire vivre l'esprit coopératif et surtout une démocratie effective, en Belgique comme ailleurs. C'est encore plus vrai quand les coopérateurs sont des personnes morales, des syndicats, des pouvoirs publics, en plus de très nombreux coopérateurs particuliers. C'est compliqué de réunir des dizaines de milliers de membres et de les faire participer.

On a retrouvé une forte quête de démocratie économique avec les nouvelles coopératives qui se sont créées en 1975-85 et qui se voulaient autogestionnaires. Elles étaient très participatives et celles qui sont venues par après ont également développé un fort esprit coopératif, mais pas nécessairement en se faisant agréer par le CNC car ses avantages n'étaient pas indispensables pour elles. Si bien qu'on a aujourd'hui certaines coopératives non agréées qui n'en sont pas moins respectueuses des principes coopératifs. Et pour être complet mais non moins compliqué, pas loin de la moitié des 500 ou 600 coopératives agréées sont totalement inconnues du grand public car il s'agit de coopératives d'utilisation en commun de matériel agricole, qui sont très utiles pour les agriculteurs mais qui n'ont aucun travailleur salarié.

Entretien avec Jacques Defourny

autres, avec des devoirs, des ambitions et une finalité supplémentaires : celles de recréer puis de préserver sur la durée la maîtrise et la plus-value de filières dans l'intérêt de leurs coopérateurs-actionnaires (dans le cas de SCAR, des agriculteurs-éleveurs).

Alors, avant de parler de célébrations ou de promotions commémoratives, les coopérateurs de SCAR préfèrent d'abord revaloriser, au sein de leurs membres existants pour commencer, la notion même de coopérative. Souligner la place qu'elle occupe, et surtout le rôle important qu'elle peut, plus que jamais, jouer pour le développement de notre agriculture du futur, dans la prise en mains de leur destin !

Dans tous les cas, ici chez nous ou là-bas loin dans les pays en développement, la coopération demande adhésion et engagement. Pourquoi ne pas nous demander au lieu du traditionnel et mortifiant « et moi, et moi, et moi », un ambitieux et fortifiant « et nous, et nous et nous » ?

Retrouvez SCAR près de chez vous
www.scar.be

Coopérative agricole et artisanale Unión Quebrada y Valles

Leticia Pirard Martinez, Spécialiste en Coopération Internationale pour l'Amérique latine

La coopérative agricole et artisanale *Unión Quebrada y Valles* (C.A.U.Que.Va.) a été créée par un groupe de petits producteurs de la Quebrada de Humahuaca, au nord-ouest de l'Argentine, pour assumer la commercialisation des fruits de tous les associés. Ils visaient à gagner davantage grâce à leur activité agricole en évitant la vente aux intermédiaires, qui payaient de très bas prix.

La coopérative fut donc constituée en 1996, après trois années de travail, d'organisation et de renforcement de capacités. Son but est d'améliorer le niveau de vie de ses membres, la plupart descendant de l'ethnie Kolla, d'origine Inca.

Cette population de la Quebrada de Humahuaca a longtemps été délaissée et sa réalité se caractérisait par un accès quasi nul à un système éducatif de qualité, à la technologie ou aux infrastructures : peu de routes, de moyens de communication, des communautés très isolées comptant

parmi les plus pauvres du pays. Les membres de la coopérative vivaient d'une économie familiale de subsistance, avec 1,25 hectare de superficie productive par famille.

Bien que cette coopérative soit autonome, l'Institut national de technologie agricole (INTA)[1] a été un acteur important dans sa mise en place. Créée par les membres eux-mêmes et autogérée, la coopérative se compose de 158 petits producteurs (48 femmes pour 110 hommes), de groupes et d'associations. Ces associés proviennent de quatre départements du nord de l'Argentine : trois situés dans la province de Jujuy (Tilcara Tumbaya – où se trouve le siège central – et Humahuaca) et un dans la province de Salta (Iruya). Ensemble, ils constituent la microrégion géographique de la Quebrada de Humahuaca, qui se trouve entre 1.500 et 3.600 mètres d'altitude.

Les lignes d'action principales de la coopérative sont la production, la transformation, la commercialisation ainsi que le crédit.

La production est opérée et décidée par les paysans membres de façon individuelle au niveau de leur parcelle. La coopérative les conseille pour la commercialisation et les aide techniquement pour améliorer la qualité des produits. Elle met aussi des équipements à leur disposition (comme les tracteurs), grâce auxquels le coût des services a pu être réduit de 30 % dans la région.

La coopérative a la capacité d'absorber 60 % de la production des associés et principalement la pomme de terre andine qui est choisie, classée, transformée, commercialisée à 80 % dans les principaux marchés nationaux et à 20 % localement.

Ce travail de sélection et d'emballage par la coopérative a permis de mettre à disposition des produits frais et de haute qualité pour tous les marchés en plus de générer de l'emploi.

La pomme de terre andine constitue 90 % des ventes actuelles. Pour ce faire, d'anciens procédés de culture ont été réactualisés et ont conduit à la préservation de plus des 50 variétés.

La coopérative commercialise aussi d'autres produits natifs comme le quinoa et la kiwicha, qui représentent 6 % des ventes. Enfin, elle produit des farines, de la purée à base de différents tubercules, etc.

Concernant les crédits, C.A.U.Que.

Va. a pu compter en 2000 sur un financement de la Banque interaméricaine de développement. Elle gère donc son propre fichier de crédits dans une région où l'accès au système bancaire est très compliqué et où les intermédiaires peuvent se permettre d'octroyer des crédits à des taux usuraires.

Actuellement, elle poursuit cette action dans le cadre d'un programme du gouvernement national et l'étend au-delà de ses associés, à d'autres petits producteurs locaux qui bénéficient également de son soutien en termes de formation.

1. Organisme dépendant du Ministère de l'Agriculture qui a pour objectif de contribuer à la compétitivité du secteur.

i

www.cauqueva.com.ar

Contact:
Javier Rodríguez Cargo
javierrodriguez@cauqueva.com.ar

Sources :

- www.cauqueva.org.ar
- CEPAL serie políticas sociales n| 170; Innovación Social y Desarrollo Económico Local
- Luz Ángela Rodríguez, María Elisa Bernal, Luis Mauricio Cuervo, en el marco del proyecto "Experiencias en innovación social", iniciativa de la CEPAL
- Publicación de las Naciones unidas; Santiago de chile mayo 2011

Entretien avec Javier Rodríguez, conseiller de C.A.U.Que.Va

Quel est le mode de fonctionnement de la coopérative ? Comment peut-on y participer et qui peut y prendre part ?

Tout d'abord, il est important de savoir qu'il y a plusieurs instances de participation. La première est l'Assemblée Générale qui mandate un Conseil d'Administration, avec neuf titulaires. Ce sont tous des agriculteurs (hommes et femmes). En général, on peut compter sur une présence de cinq ou six administrateurs par réunion.

En deuxième lieu, il y a une sous-commission — également composée de neuf agriculteurs — qui gère le fonctionnement du siège à Tumbaya.

Il y a aussi un comité de crédits, composé d'agriculteurs (conseillers et non conseillers) qui prennent des décisions concernant l'approbation des projets et d'autres questions relatives aux crédits. Cet axe compte également sur la participation de trois comités interinstitutionnels de crédits pour chaque département de la Quebrada, auxquels participent trois conseillers (un par comité).

Enfin, les coordinateurs et coordinatrices ont aussi leurs réunions pour planifier les tâches quotidiennes. Ceux-ci ne sont pas des agriculteurs, mais ils réalisent des activités d'appui dans les campagnes auprès des familles. Toutes ces instances de participation sont hebdomadaires.

Vous avez parlé d'améliorer les prix de vente des productions, d'éviter les intermédiaires, de générer des emplois via le conditionnement. Quelles sont les autres finalités poursuivies ?

Effectivement, ces éléments ont été importants pour augmenter les profits mais nous avons également focalisé notre travail sur le renforcement de l'auto-estime des membres, le partage, la culture, la mise en place d'espaces de participation et d'apprentissages. Ces thèmes sont centraux pour permettre l'amélioration de la qualité de vie.

En termes d'activités allant dans ce sens, nous pouvons citer le Musée de la Vie Paysanne, l'alphabétisation pour des femmes adultes vivant en milieu rural, les publications et communications sur ces thèmes, la préservation et la multiplication des semences natives (pomme de terre, maïs, haricot), l'élaboration d'outils de formations actives (jeux didactiques…), travaux communautaires dans la production et la construction (mingas : travaux collectifs et gratuits entre voisins), fêtes, célébrations et rituels. On essaye que tous les efforts convergent et gardent une cohérence générale.

Cette coopérative est aujourd'hui un acteur clé dans le développement local et promeut des pratiques de solidarité et de travail collectif au niveau social, productif et marchand. Au-delà du domaine économique, elle permet donc d'améliorer le bien-être des familles et communautés environnantes.

Enfin, elle a contribué à la création du Réseau des organisations de l'économie sociale dans la diversité « Tejiendo Esperanzas » (en tissant l'espoir) et sert de levier à l'articulation des sphères publiques et privées, en poussant la participation active des producteurs locaux aux différentes instances de décision.

Les agriculteurs génèrent d'autres emplois et bénéficient également des services fournis. Comment les bénéfices sont-ils redistribués?

En effet, nous sommes en même temps employeurs et travailleurs. Nous dépendons donc tous de la valeur-ajoutée au produit et des résultats globaux. L'agriculteur sait que sans travailler il ne peut vivre et qu'un mauvais climat ou une commercialisation médiocre seront synonymes de mauvaise année. Le revenu des producteurs et travailleurs dépend de l'accomplissement ou non des objectifs de production et de vente de l'année. La fourchette salariale pour les travailleurs est de un à deux.

Avant tout, les coopératives ne peuvent engranger des profits, elles doivent le réinvestir.

Les réseaux européens des coopératives

Les coopératives sont représentées par deux principaux réseaux au niveau européen : CECOP qui représente le secteur coopératif en général et ENSIE dont la spécificité est l'insertion par l'activité économique.

CECOP

Fondée en 1979, CECOP est la Confédération européenne des coopératives et autres entreprises propriété de leurs travailleurs actives dans les secteurs de l'industrie, des services et de l'artisanat. La plupart d'entre elles sont des coopératives de travailleurs et des coopératives sociales. Il s'agit de l'organisation sectorielle de Coopératives Europe pour l'industrie et les services et l'organisation régionale pour l'Europe de CICOPA, qui est l'organisation sectorielle pour l'industrie et les services de l'Alliance coopérative internationale (ACI).

En tant que confédération européenne, CECOP joue un double rôle :

- la représentation et le lobby (principalement auprès des institutions de l'Union européenne, d'autres organisations européennes et envers d'autres composantes du mouvement coopératif et de l'Économie sociale au niveau européen) ;
- la mise en réseau (coordination des activités européennes des membres, définition des stratégies et des positions communes, promotion du développement entrepreneurial, formation et échanges, collecte et traitement de données, législation sectorielle comparée, etc.).

ENSIE

ENSIE – European Network of Social Integration Enterprises – est le réseau européen des entreprises sociales d'insertion. Créé en 2001, il regroupe des réseaux nationaux et régionaux d'entreprises sociales d'insertion par l'activité économique dont les fondements identitaires sont :

- l'intégration sociale et professionnelle des individus qui souffrent de handicaps sociaux et professionnels en raison de leur exclusion et de leur rôle marginal dans la société ;
- le choix de mener leurs activités au sein même du système économique, lequel joue souvent un rôle important dans le phénomène de l'exclusion ;
- une forte dimension pédagogique, notamment par la mise en œuvre de programmes éducatifs conçus pour le développement du potentiel individuel au sein de l'entreprise.

Actuellement, ENSIE est reconnu comme réseau européen clé de promotion d'inclusion sociale par la Commission Européenne, Direction Générale « Emploi, Affaires Sociales et Inclusion ».

Le réseau poursuit différents objectifs :

- la représentation et le lobby (représenter le réseau et promouvoir ses activités à tous les niveaux européens pertinents, élaborer des textes et propositions afin de participer à la définition des politiques européennes de lutte contre l'exclusion sociale) ;
- le réseautage et l'échange d'informations (renforcer les acteurs de l'économie sociale d'insertion par l'échange entre les organisations membres, organiser entre les membres l'échange d'informations sur les politiques législatives nationales et locales) ;
- la coopération et le partenariat (stimuler les coopérations et partenariats en promouvant les bonnes pratiques, en diffusant le résultat des recherches et des nouvelles applications, développer une coopération étroite et solide avec d'autres réseaux européens et acteurs de l'économie sociale en vue d'obtenir des synergies).

Investir pour être solidaire

Julie Depelchin,
comptable et coresponsable du suivi des crédits aux partenaires du Sud, Alterfin

La société coopérative ALTERFIN, créée en 1994, est le fruit d'une collaboration unique entre des organisations actives dans les relations Nord-Sud (ONG pour la plupart), des institutions financières, des organisations sociales, quelques entreprises et près de 2.500 particuliers.
Alterfin soutient, principalement par l'octroi de crédits, des institutions de microfinance et des associations de petits producteurs liées au commerce équitable, en Asie, Afrique et Amérique Latine, dont la majorité sont aussi des coopératives ! Ces organisations accordent à leur tour des crédits à leurs membres, des dizaines de milliers de petits paysans et entrepreneurs dans le Sud.

Lors de la création d'Alterfin, le choix du statut de coopérative a d'abord été choisi car une coopérative a un capital variable ; c'est donc un moyen pour attirer du capital facilement, tout en permettant une certaine flexibilité aux coopérateurs s'ils souhaitent investir graduellement (selon leur épargne), ou reprendre une partie ou la totalité de leur investissement.
Bien sûr, le principe de démocratie lié à ce statut est également un argument évident pour une société qui veut travailler pour un monde plus juste.
Si, en 1994, au lancement d'Alterfin, ses coopérateurs étaient uniquement des institutionnels (banques et ONG), il en va tout autrement aujourd'hui ; en effet, sur les 2.600 coopérateurs que compte Alterfin aujourd'hui, près de 2.450 sont des particuliers ! Alterfin regroupe ainsi des organisations sociales, petites entreprises, ONG, banques mais surtout des personnes de tous âges et tous horizons (belges principalement). Alterfin a fait en effet le choix de permettre à tout un chacun de devenir relativement facilement coopérateur : le minimum à investir est 62,50 EUR, soit le prix d'une action pour les particuliers (pour les institutionnels, il est de 250 EUR). Concrètement, il « suffit » de verser le montant désiré (multiple de 62,50 EUR) sur le compte d'Alterfin, en

mentionnant le nombre d'actions. Le coopérateur reçoit ensuite un extrait du registre.
Quasiment tous les travailleurs d'Alterfin (au nombre de onze en 2012) sont aussi devenus coopérateurs d'Alterfin, par choix personnel (ils ne sont aucunement incités à le devenir !).
L'assemblée générale (AG) d'Alterfin, qui se compose de tous les coopérateurs, est l'organe de décision suprême. L'AG se réunit en principe, et au minimum, une fois par an. Tous les coopérateurs sont invités à y participer. Concrètement, la dernière AG a rassemblé près de 170 actionnaires. Chacun peut y faire part de ses suggestions et remarques, poser ses questions à l'équipe opérationnelle ou aux membres du conseil d'administration. Et bien entendu, y voter *(une action = une voix avec un maximum de 10 % de voix représentées)* pour approuver les comptes et le rapport annuel, donner décharge aux administrateurs et au commissaire-réviseur, décider de la distribution éventuelle d'un dividende, ainsi que pour approuver les nominations éventuelles des administrateurs. Le choix de ceux-ci par les coopérateurs est primordial car le CA est chargé de mettre en place les lignes stratégiques qu'Alterfin suit.
À ce propos, notons que sur les dix sièges d'administrateurs que compte le CA d'Alterfin, deux sont occupés par des experts indépendants (aussi coopérateurs), cinq par des coopérateurs institutionnels (quatre ONG et la Banque Triodos) et trois par des représentants des coopérateurs particuliers (élus lors des AG); ces derniers sont donc issus du groupe de coopérateurs particuliers. Ils avaient envoyé leur candidature au CA lors d'appels à candidatures envoyés à tous les coopérateurs particuliers. Ceci est aussi un signe qu'Alterfin souhaite impliquer un maximum tous ses coopérateurs dans sa gestion quotidienne ! Nous ne manquons d'ailleurs pas de le leur rappeler dans nos lettres d'info trimestrielles.

Les différents types de coopératives et leurs modes de fonctionnement

Il y a deux grandes catégories : d'abord, les coopératives formées par des personnes qui mettent en commun leur travail. C'est une part très minoritaire des coopératives, mais c'est pour moi la pointe avancée de la coopération car on est huit heures par jour ensemble, on met son gagne-pain complètement en commun...
Et puis, il y a toutes les formes de coopératives d'usagers. Comme leur nom l'indique, elles mettent en commun l'usage de services (au sens large) ou de biens mais en tant que consommateurs (coopératives de consommation), épargnants (coopératives d'épargne et de crédit), producteurs agricoles (coopérative d'achat en commun d'intrants, commercialisation du lait, du blé...), locataires (coopératives d'habitation comme au Québec) ou encore détaillants (achats en commun et revente au détail).
Enfin, il faut bien reconnaître qu'aujourd'hui, et en particulier avec l'avènement des coopératives sociales, une troisième catégorie est en train d'émerger, davantage tournée vers l'intérêt général au-delà du seul intérêt des membres.

Entretien avec Jacques Defourny

ALTERFIN SCRL
Chaussée de Haecht, 159
1030 Bruxelles
Tél. 02/538.58.62
info@alterfin.be
www.alterfin.be

Fenêtre

« Les coopératives sont un rappel à la communauté internationale qu'il est possible de poursuivre à la fois la viabilité économique et la responsabilité sociale. »

Ban Ki-moon, Secrétaire général des Nations Unies

Coopérative agricole et artisanale *Unión Quebrada y Valles* (Argentine)

GUSON

Coopérative « Groupe Chèque Déjeuner » : quelle est la recette ?

Préparation et cuisson : préparer et recuire tous les quatre ans (cela varie en fonction des convives).
Récipients et ingrédients (pour +/- 357 personnes à table et 2.073 nourries à travers le monde) :
- une coopérative de bonne taille
- une Assemblée générale consistante
- un conseil d'administration bien constitué
- une formation exigée

Une coopérative de bonne taille

Si leur grandeur varie fortement d'une réalité à l'autre, lorsqu'on parle de coopérative de travailleurs — où ces derniers sont également les employeurs — on arrive cependant rarement au chiffre de 357 coopérateurs pour 2.073 salariés à travers le monde.

C'est pourtant le cas du Groupe Chèque Déjeuner qui, bravant les obstacles à la participation souvent perçus dans les entreprises de grande taille, est arrivé à s'imposer sur le marché comme numéro trois mondial de la distribution de ce type de services : Chèques déjeuner mais également Chèques Lire, Culture, Internet, Médical, Bébé, Vacances, Domicile, Carte Carburant, Taxi…

Le Groupe, constitué en SCOP (Société COopérative et Participative), est présent dans une quinzaine de pays et fait un chiffre d'affaires avoisinant les 300 millions d'euros. Cela laisse pantois mais montre une fois de plus que l'économie sociale doit être aussi vive au niveau économique que dans sa dimension sociale.

Quelle est donc la plus-value sociale d'une telle entreprise ? Elle se situe surtout dans son mode de fonctionnement, qui diffère de celui des entreprises capitalistes en laissant une grande place à la participation des travailleurs et aux principes coopératifs. C'est ce que nous allons voir au travers de ses organes de décisions et de participation.

Une Assemblée générale consistante

Indispensable au fonctionnement et à la mise en œuvre des principes coopératifs, l'assemblée générale est le poumon de l'entreprise. Dans le cas du Groupe Chèque Déjeuner, elle rassemble tous les salariés. En effet, le sociétariat est obligatoire pour tous les salariés de la maison-mère (mais pas du siège, où sont regroupées également des filiales). Le salarié n'en fait donc pas la demande, mais est intégré après plus d'un an de travail au sein de la SCOP. Conformément aux principes coopératifs, chaque coopérateur y possède une voix, quel que soit le capital investi.

La particularité de cette coopérative est que, financièrement, elle appar-

tient totalement aux travailleurs. Cent pour cent des parts sont détenues par ceux-ci. Il n'y a pas de participation extérieure à l'entreprise — pas d'actionnaires externes — et le capital doit donc être divisé entre les coopérateurs… ce qui n'est pas sans conséquence puisque chaque participant doit pour cela rassembler une part de capital assez importante :

la part est de minimum 16 euros (leur nombre varie d'un coopérateur à l'autre) mais le montant total pour chaque coopérateur doit atteindre les 40.000 euros. Ce montant est fixe et, à terme, le même pour tous.

On pourrait croire que ce genre de participation reste l'exclusivité d'un petit nombre de personnes qui peuvent se le permettre mais il n'en n'est rien. Le Groupe Chèque Déjeuner a mis en place un système pour que chaque travailleur accède à cette participation et devienne coopérateur : le montant total du capital de participation ne doit pas être investi du jour au lendemain, mais au fur et à mesure de la vie dans l'entreprise.

Il pourra évidemment repartir de l'entreprise, quand bon lui semble, avec la part de capital accumulée qu'il aura investi peu à peu et sous réserve d'acceptation du conseil d'administration (CA).

Cette accumulation pour obtenir le montant demandé est en effet possible grâce à la redistribution, avant impôt, d'une partie du bénéfice — 45 % dans le cas de Chèque Déjeuner — aux travailleurs-coopérateurs et cela de deux façons : la première moitié de la somme sera versée de façon égalitaire à tous les coopérateurs, mais sera bloquée durant cinq ans. L'autre moitié sera versée selon le même principe mais ira nourrir la part de capital jusqu'à ce que celui-ci atteigne, après plusieurs années, les 40.000 euros prescrits. Une fois cette somme rassemblée, le coopérateur pourra bénéficier de toute la somme qui lui est dévolue annuellement, mais toujours avec cette règle de blocage de cinq ans. Cette rémunération annuelle est limitée à un maximum de six pourcents des parts du coopérateur, conformément à la loi et au principe coopératif afin de ne pas verser dans un système capitaliste.

Cette obligation de devenir coopérateur lorsqu'on est salarié à la maison-mère de Chèque Déjeuner amène différents avantages essentiels. D'abord, toucher une part des bénéfices de la société chaque année (après ses cinq premières années comme travailleur-coopérateur). Ensuite, constituer au fur et à mesure de sa carrière, une part de capital — à risque, puisque dépendante de la santé de son entreprise —avec laquelle le travailleur pourra repartir dès qu'il quittera l'entreprise. Autant dire, lorsque les choses vont bien, un capital-pension (sur lequel il devra payer un impôt) non négligeable pour qui a fait sa carrière au Groupe Chèque Déjeuner.

Enfin, la loi permet à la coopérative une défiscalisation sur les bénéfices réinvestis dans l'entreprise (45 autres pourcents de provision pour investissement, en ce qui concerne cette société) : il s'agit d'une incitation fiscale à l'investissement puisque ces bénéfices sont imposés s'ils ne sont pas réinvestis dans les cinq ans. Pour être complet, les dix pourcents restants sont répartis sur de nombreux postes budgétaires : caisse de solidarité et dividendes, mais aussi comité d'entreprises, fondation, groupement inter-entreprises, frais exceptionnels (par exemple déménagement…) et

une myriade d'autres petits postes. Ce modèle de participation fait que chacun est impliqué de la même façon dans l'entreprise et que celle-ci peut compter sur la présence de presque 100 % de ses coopérateurs lors des assemblées générales.

Un conseil d'administration bien constitué

Au niveau de cette instance, les mandats ne sont pas rémunérés mais, vu leur nombre et les points de gestion à y soulever, les réunions se passent dans les heures de travail. Elles ont en effet lieu chaque mois et au terme de celles-ci, les administrateurs font le tour de chaque service afin de se rendre compte de la façon dont ça se passe.

Le conseil d'administration du Groupe Chèque Déjeuner est élu tous les quatre ans et a beaucoup de pouvoir sur l'ensemble de la structure. C'est le CA qui va, par exemple, instituer les directeurs de toutes ses filiales.

Le conseil d'administration est composé de quinze personnes : principalement des salariés ayant des fonctions de cadre, mais ce n'est pas exclusif et on y retrouve également des ouvriers. Enfin, dans une volonté de dialogue et de transparence, trois personnes sont également issues des principales représentations syndicales. Il est vrai que, paradoxalement, pour une structure prônant la participation directe, la culture syndicale y est aussi très forte. Leur point de vue est de dire que, comme les Assemblées générales où cette participation directe est possible ne se déroulent qu'une fois tous les quatre ans, durant ce laps de temps assez long, les syndicats restent importants en termes de représentation et de défense des intérêts des travailleurs.

Formation exigée

Une grande force de la coopérative est de former les personnes impliquées dans les organes de décision.

Au niveau de l'Assemblée générale, un « parrain » ayant au moins sept ans d'ancienneté dans la structure aura pour tâche d'accompagner un nouveau. En outre, ce dernier devra suivre une formation de cinq jours sur l'histoire et les valeurs de la SCOP, ainsi que la conduite d'une entreprise. Cela permet au jeune arrivant de mettre un pied dans la coopérative en sachant de quoi il en retourne et lui permettre de voter de façon éclairée. L'éducation est résolument le pendant indissociable d'une bonne participation.

Concernant le conseil d'administration, cette formation est encore plus complète. Elle se déroule parfois jusqu'à 30 jours (répartis sur une année) et va permettre à l'administrateur d'avoir les bases indispensables à la gestion de la coopérative.

De façon plus transversale, il y a une réelle attention de la part de l'entreprise à diffuser au maximum les valeurs et principes coopératifs à l'ensemble de ses filiales, même si elles n'en ont pas formellement le statut. Une coopérative doit en effet appartenir pour au moins 51 % à ses travailleurs.

Même si cela prend du temps, la coopérative et ses entités sont les proies de la « Commission Culture Groupe » dont le cheval de bataille est de transmettre ses valeurs aux managers et salariés. Il s'agit également de pouvoir contrôler les règles de transparence et de communication auprès de gestionnaires qui, parfois, ont fait toute leur carrière en ayant la culture du secret davantage que celle du partage.

David Gabriel

(sur base d'un entretien avec Elise Naccarato, attachée de Presse du Groupe)

i **www.groupe-cheque-dejeuner.com**

Quand des sociétés anonymes deviennent des SCOP

La General Motors pourrait devenir une coopérative !

Vicenç Navarro, article publié sur www.nuevatribuna.es, le 29 janvier 2012

Le syndicat des travailleurs de l'automobile United Autoworkers of America (UAW) a demandé à la Corporation Mondragón du Pays basque, de lui donner des conseils pour transformer une des firmes les plus importantes du monde en une entreprise associative.

Une des convictions de la pensée néolibérale affirme que le secteur privé est plus efficient que le secteur public. De là provient son obsession pour privatiser toutes les entreprises publiques. Le mot nationalisation n'a pas prise dans le discours néolibéral.

Et logiquement le parti néolibéral nord-américain, à savoir le Parti républicain, s'est opposé par tous les moyens à ce que l'État fédéral nationalise la General Motors et la Chrysler, les deux entreprises de construction automobile les plus puissantes des États-Unis (avec la Ford) quand celles-ci se sont déclarées en banqueroute. Le gouvernement fédéral voulait les nationaliser pour éviter l'impact négatif énorme que la fermeture de telles entreprises aurait signifié pour les grandes régions industrielles des États-Unis.

Les républicains ont immédiatement auguré un désastre économique comme résultat, selon eux, d'une soi-disant captation du gouvernement fédéral par le syndicat UAW qui, en imposant une mesure « socialiste », allait générer un trou énorme dans les caisses de l'État.

Heureusement, les résultats de cette nationalisation étaient déjà connus du public. E.J. Dionea venait de publier

© Brouck - Iconovox

un article dans le « Washington Post » dans lequel il indique que la General Motors, qui avait perdu 4.300 millions de dollars au plus fort de la crise, avait déclaré cette année un bénéfice de 2.500 millions. En réalité, la General Motors a même déjà remboursé au gouvernement fédéral le prêt qu'il lui avait octroyé au moment de la banqueroute. Et ce qui est encore plus important, c'est que ce redressement de la General Motors s'est fait sans licenciement massif du personnel. Le seul licenciement réalisé par le Gouvernement fédéral fut celui de l'équipe de direction de la General Motors (et de Chrysler) afin de nommer une nouvelle équipe. Quant au reste du personnel, les changements ont été négociés directement avec le syndicat UAW.

Devenir une coopérative

Maintenant que la General Motors fonctionne de nouveau avec succès, ce syndicat ne veut pas qu'elle soit vendue au secteur privé, mais qu'elle devienne une coopérative du type Mondragón.

Le syndicat a donc demandé à la coopérative Mondragón du Pays basque de les conseiller pour convertir une des firmes les plus importantes du monde en coopérative. D'ores et déjà les travailleurs de la General Motors nationalisée ont manifesté leur solidarité en acceptant des réductions de salaires et de temps de travail au lieu de procéder à l'élimination d'emplois. Cette solidarité, un des principes de base du coopérativisme, est de bon augure pour réussir cette conversion.

Cependant l'Administration d'Obama, soumise à de fortes pressions de la part d'économistes néolibéraux (parmi lesquels certains appartiennent au département d'économie du gouvernement fédéral) voudrait favoriser la vente de la General Motors à des entreprises privées, avec l'appui et les applaudissements du Parti républicain. En revanche le syndicat UAW s'oppose énergiquement à cette vente et propose la voie du coopérativisme.

De toute évidence, ce qui va être décidé aura beaucoup d'influence sur le futur industriel des États-Unis… et sur l'avenir du coopérativisme.

Traduction de l'espagnol
par François Greslou

Une volonté de faire de l'économie autrement

Les coopératives en général restent tout à fait au cœur de l'économie sociale et en phase avec elle. C'est une forme d'entreprise qui permet vraiment, si les membres le veulent, une réappropriation citoyenne de la gouvernance. La question de la démocratie se pose de manière différente avec les coopératives de travailleurs, qui, par nature, ont généralement beaucoup moins de membres. Dans les années 80, je constatais qu'à partir de 10 travailleurs jusqu'à 50 ou 100 selon le secteur d'activités, les coopératives de travailleurs étaient en tous points plus performantes: plus productives, plus rentables et avec de meilleurs ratios de solvabilité, que leurs homologues PME. L'ensemble des formes de participation s'avérait expliquer la meilleure performance des coopératives. Mais au-delà des 100 travailleurs, cela paraissait moins significatif.
L'histoire coopérative montre que les plus grands pièges sont les tournants liés à la très grande taille : en Belgique, les coopératives de consommateurs ont disparu dans les années 60 parce qu'elles ont mal géré le tournant du libre-service et de la grande distribution. Elles étaient très puissantes et formaient la base même du mouvement coopératif belge, surtout dans le pilier socialiste. Toutes ont dû fermer face à la concurrence des grandes surfaces et parce qu'il y avait à la fois un manque de capitaux, d'ambition et de compétences managériales. Dans les années 90, les banques coopératives, déjà importantes pourtant (la Bacob et les Caisses Cera) ont eu peur de ne pouvoir affronter seules les défis de la mondialisation et elles ont cru qu'elles devaient s'intégrer dans de plus grands groupes financiers (Dexia et KBC) avec les tristes résultats que l'on sait depuis la crise financière. Enfin, une grande partie des laiteries coopératives (qui en 1990, traitaient encore 90 % du lait consommé en Europe) ont été rachetées par des multinationales agroalimentaires. Aujourd'hui, j'entends des agriculteurs qui disent qu'on les a convaincus de revendre leurs parts en leur offrant de très bons prix pour celles-ci, mais dans les périodes de fortes fluctuations du prix du lait, ils se plaignent qu'ils n'ont plus aucune prise sur la filière.

Entretien avec Jacques Defourny

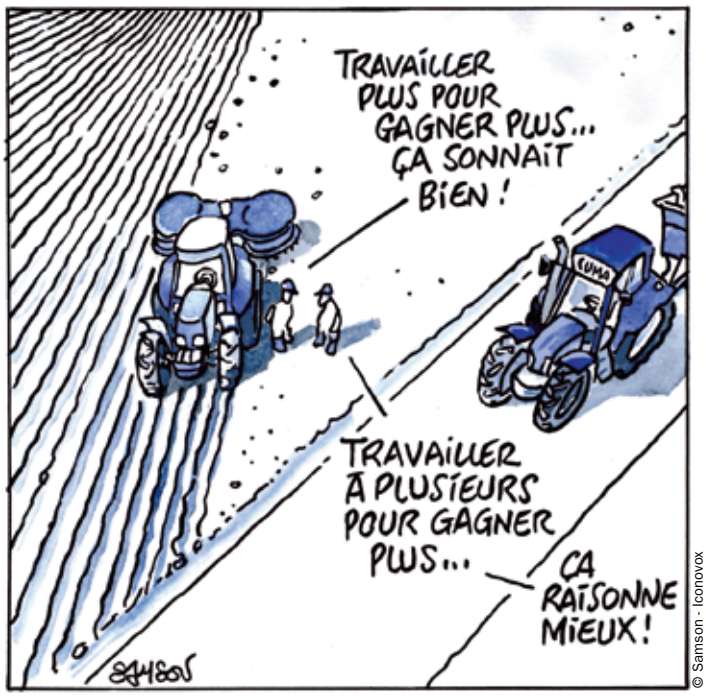

© Samson - Iconovox

Les Femmes de la Brukman

Salvatore Vetro, Chargé du lobby politique, Terre asbl

Vous ne l'avez pas vu à la télé. C'est un film qui a été projeté à la Casa Nicaragua (Liège), et pour lequel j'avais été invité à participer au débat sur la démocratie participative qui suivait la projection. Réalisé en 2008 par Isaac Isitan et coproduit avec Carole Poliquin, ce documentaire nous montre comment des femmes se sont battues pour préserver leur emploi.

Nous sommes en 2001. L'Argentine est en faillite. Le peso a perdu 70 % de sa valeur, c'est la débâcle. Des patrons d'usine fuient leurs créanciers et émigrent à Miami, corps et biens, laissent à l'abandon usines, machines, matériel, travailleurs… avec des salaires impayés depuis deux ans… Inutile d'expliquer les raisons économiques et politiques ayant amené à cette situation : endettement de l'État, réajustements structurels imposés par le FMI, etc. des mots qu'on entend trop souvent ces jours-ci.

À Buenos Aires, les patrons de la Brukman abandonnent eux aussi leur usine de confection de vêtements pour hommes. Les employés, pour la plupart des mères de famille, se retrouvent sans travail. Pour ces femmes, que rien n'avait préparées à un tel destin, la vie ne sera plus jamais pareille.

Dans un réflexe de survie, elles prennent possession de l'usine et lui redonnent vie. L'idée, c'est de faire pression sur les patrons pour qu'ils s'acquittent de leur dette envers les employés. Elles connaissent leur métier ; la renommée de leur produit n'est plus à faire. Elles s'organisent. Qui va reprendre contact avec les clients ? Qui va s'occuper de réaliser les plannings de production ? Qui va faire la comptabilité ? Qui va entretenir les machines ? Jour après jour, elles prennent de l'assurance et peu importe les sacrifices, les commandes reviennent, elles se prennent à espérer des jours meilleurs. Elles se partagent les gains de manière équitable tout en prenant soin de renouveler les stocks et de maintenir l'outil, leur gagne-pain. Elles apprennent même à se passer des patrons… et goûtent à l'autogestion. Peu à peu les problèmes se résolvent grâce à l'esprit innovant de chacune.

Le cinéaste témoigne : « J'ai vécu avec elles pendant deux mois et demi

le quotidien de l'autogestion. J'ai vu comment cette expérience les avait transformées, comment leurs talents divers s'étaient exprimés dans la construction de cette entreprise et aussi comment leur pensée politique avait évolué. »

Jusqu'au jour où, la situation économique s'étant améliorée et apprenant que l'usine fonctionnait à nouveau, les « fuyards de patrons » se présentent aux portes de l'entreprise revendiquant sa récupération, prétextant que les travailleuses détruisaient les machines… Alors qu'elles n'avaient jamais été aussi bien entretenues ! Ils décident de poursuivre les travailleuses pour usurpation et ce, malgré les accusations de fraude pesant contre eux-mêmes.

Deux mois après l'occupation de la Brukman, ces « ouvrières sans patrons » étaient déjà devenues l'emblème de l'Argentine démocratique. Avec l'appui des voisins, organisés en assemblées de quartier, elles résistent à une première tentative d'expulsion et un comité de vigile est mis en place pour les protéger. Cependant, l'armée les expulse, armes en main. Et, pour prouver les dires des patrons, détruit quelques machines devant ces femmes révoltées. Courageuses, elles dressent un camp sur la place devant l'usine. Pendant des mois, sous la menace des armes et soumises à des pressions de toutes sortes, elles tiennent bon.

Le porte-parole du gouvernement leur propose de se cotiser pour constituer une coopérative et racheter l'usine. On leur demande de s'endetter pour payer une usine à un patron qui s'était enfui, laissant ce patrimoine à tous vents… une usine qu'elles ont contribué à améliorer malgré lui. L'injustice est trop flagrante. Elles refusent et ne relâchent pas leurs actions envers le gouvernement pour édicter une loi qui leur octroierait le patrimoine qu'elles avaient bien mérité, sans devoir s'endetter. Pas de pitié pour les fuyards… fussent-ils patrons. Elles décident de se battre, tant sur le terrain légal que dans la rue, pour conserver leur gagne-pain et retrouver leur dignité dans le travail.

Certes, le contexte s'y prête bien. En même temps, des millions de personnes manifestent à l'unisson dans les rues de Buenos Aires au rythme des cuillères frappant les casseroles vides. Un pouvoir parallèle se constitue, des assemblées de quartiers et d'interquartiers remplacent les gouvernements corrompus et déchus. Cette solidarité citoyenne fait tomber quatre présidents en un mois. Quand les gouvernements perdent leur légitimité, la rébellion devient nécessaire. C'est ce droit que les Argentins ont exercé en réinventant la monnaie et en occupant les usines abandonnées.

Résultat, après des moments de grand découragement et de doutes, elles obtiennent la victoire devant les tribunaux qui leur accordent la propriété des machines (mais non de l'édifice), et une nouvelle loi est votée après cinq ans de lutte citoyenne.

Oui, les choses peuvent changer, même les lois. Il fallait simplement le croire et rester solidaires. Cette aventure, commencée comme une démarche de survie, est peu à peu devenue pour elles une véritable école de citoyenneté.

Plus de 200 usines argentines ont à ce jour vécu les mêmes transformations.

Source : Blog consacré à Isaac Isitan

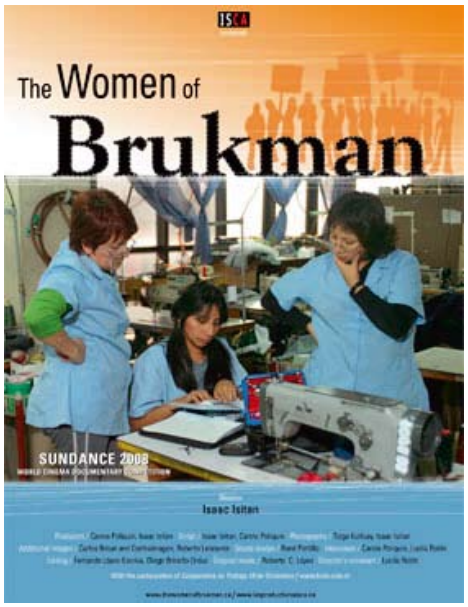

Grand Prix des Générations Futures

Ce 12 juin 2012, Terre a eu le plaisir et l'honneur de se voir décerner le Grand Prix des Générations Futures. Il s'agit d'une véritable reconnaissance pour tout le Groupe Terre et ses travailleurs ! Ce Grand Prix, décerné chaque année par la Fondation pour les Générations Futures, met à l'honneur des initiatives belges qui réussissent à intégrer au quotidien les principes d'un développement durable, alliant prospérité économique, bien-être social, respect environnemental et un mode de gouvernance participatif.
Sur le site du Grand Prix, vous découvrirez entre autres les portraits vidéo de Terre et des trois nominés – Beauvent, Stebo et Eco Innovation –, les motivations du jury et la brochure de présentation des candidats.

www.gp-generationsfutures.be

« Chez Terre, nous sommes des rêveurs : on rêve d'un monde meilleur, d'un monde où l'intérêt du plus grand nombre est respecté… Mais nous avons aussi les deux pieds bien ancrés dans la réalité.
Rêver dans la réalité, c'est ramer tous les jours à contre-courant. C'est difficile, cela demande beaucoup d'énergie… Ce n'est pas grave, de l'énergie nous en avons. C'est dur, cela demande de la persévérance… Ce n'est pas grave, de la persévérance nous en avons.
Et puis parfois, on sent un petit vent doux et chaud dans le dos et cela fait beaucoup de bien.
Tous les travailleurs du groupe Terre sont fiers d'avoir participé au Grand Prix des Générations Futures ; ils sentent ce vent chaud dans le dos ; ils vous remercient pour votre soutien. Ils souhaitent aussi partager ce prix avec tous ceux qui œuvrent pour un monde meilleur et plus particulièrement aujourd'hui avec BeauVent, Stebo et Eco Innovation.
Notre participation était tout à fait intéressée. En effet, nous souhaitons donner envie à d'autres d'entreprendre autrement et le Grand Prix est un magnifique haut-parleur. Nous voulons parler de notre manière d'entreprendre aux politiques et Madame Huytebroeck les représente aujourd'hui ; nous voulons en parler aux syndicats ; nous voulons que ce modèle soit reconnu par la loi. Ce serait un magnifique catalyseur. Chaque personne qui entreprend autrement est une brique dans la construction de l'alternative au modèle économique dominant.
Encore une fois, au nom des travailleurs du groupe, merci pour ce vent chaud dans le dos, merci pour votre soutien ! »
Discours de William Wauters, cérémonie du 12 juin 2012

Littérature sur l'entreprise sociale

« L'entreprise sociale (aussi) a besoin d'un business plan »[1]

Evelyne Dodeur, formatrice/consultante indépendante (GRH)

Lorsque ma collègue dépose l'ouvrage de Thierry Sibieude et Marie Trellu-Kane sur mon bureau, elle ne sait pas encore qu'elle me fait un fabuleux cadeau. En effet, je suis en train de réfléchir au développement d'une activité comme indépendante, le sujet m'intéresse particulièrement.

Cette idée de créer mon propre emploi n'est pas neuve dans mon esprit, mais encore faut-il pouvoir aboutir un projet concret et viable… Je choisis de penser qu'il s'agit donc d'un signe du destin et je me lance avec avidité dans la lecture de ce livre, présenté comme « un véritable manuel ».

Effectivement, dès la lecture des premières pages, j'ai l'impression qu'on vient me prendre par la main et que je peux cheminer, étape par étape, dans la concrétisation de mon projet.

Chaque partie est clairement expliquée et illustrée par un ou plusieurs exemples, le tout bien mis en page et exprimé dans un langage tout à fait accessible, sans jargon.

Je rédige ainsi ma vision, mes missions, mes objectifs. L'ouvrage m'invite également à m'interroger sur les publics que je souhaite cibler, sur leurs besoins (insatisfaits ou partiellement satisfaits) et sur les services que je souhaite offrir pour tenter de les satisfaire. Jusqu'ici l'exercice est passionnant et me paraît relativement facile.

Lorsqu'ensuite, il m'est suggéré de faire un relevé de la concurrence et d'effectuer une étude de marché, le doute m'envahit : et si mon projet n'intéresse personne ? Et s'il existe déjà de nombreux opérateurs sur le marché pour une demande limitée ? Et si je manquais d'originalité ? Et si… Je respire, ça va aller !

Étant seule à porter le projet pour l'instant, je peux passer les chapitres réservés au mode de gouvernance ou à la gestion des ressources humaines. C'est toujours ça de pris.

Au fil de ma lecture, je saisis avec une acuité particulière l'importance des chapitres qui portent sur le plan de financement, le modèle économique ou encore la stratégie de déploiement. Ces étapes m'aideront sans aucun doute à confirmer ou infirmer la faisabilité de mon projet. Seulement voilà, les termes se compliquent, les mots dansent devant mes yeux, je n'ai aucune compétence en économie pure, en comptabilité… C'est un peu la panique !

Après quelques jours de recul, je décide de me faire accompagner pour ces parties pour lesquelles je n'ai pas les compétences nécessaires. Le livre n'en reste pas moins remarquablement bien fait et très pédagogique. Toutefois, si comme moi, il vous arrive de perdre parfois confiance en vous devant l'ampleur de la tâche, il existe des organismes spécialisés qui peuvent vous aider à créer votre entreprise ou votre projet.

Je dépose donc ma cape de Superwoman. Cet ouvrage m'a ouvert les yeux sur l'ampleur de la tâche, il reste un excellent outil dans lequel je replongerai souvent, mais je préfère néanmoins m'entourer de personnes aux profils variés pour assurer la viabilité de mon projet.

1. Thierry SIBIEUDE et Marie TRELLU-KANE, éditions Rue de l'Echiquier, 2011, Paris.

Quelques adresses pour trouver un soutien :
www.creapme.be; www.jobin.be; www.creajob.be
Le portail de la Région wallonne :
www.creerpme.be

Chronique de la gestion participative

Une entreprise gérée de manière participative et démocratique par ses travailleurs, c'est possible ! Terre en est absolument convaincue : ce mode de gestion est le seul qui respecte réellement les travailleurs. Autogestion, gestion participative, sociocratie... les systèmes sont multiples et en évolution constante. Par ces chroniques de la gestion participative, découvrons chaque trimestre comment la participation se vit au sein d'une association ou d'une entreprise.

Carte d'identité

Nom : conseil de tous de l'HELMo Sainte-Croix

Localisation : Liège - Belgique

Membres : +/-70 personnes

Domaine d'activités : prise de décisions concernant la section de régendat en sciences humaines.

Le « conseil de tous » à la Haute École Libre Mosane Sainte-Croix

Le « conseil de tous » permet aux étudiants en régendat sciences humaines de l'HELMo Sainte-Croix de s'exprimer et de prendre des décisions concernant leur programme de formation. Il permet de créer un espace de gestion participative et démocratique au sein de l'école où chacun peut faire entendre son avis avec un système de vote « une personne/une voix ».

Rencontre avec deux étudiants : Jérémy (président du conseil) et Laura (déléguée de classe)

Qu'est-ce que le « conseil de tous » et à quoi sert-il ?

Laura : C'est un conseil qui est donné tous les trois mois environ et est composé des étudiants du régendat de sciences humaines ainsi que des professeurs qui font partie du programme de formation. Il sert à prendre les décisions qui concernent tous les élèves.

Jérémy : Des exemples concrets de décisions qui sont prises lors du conseil sont les systèmes d'évaluation et quand il y a un problème avec un professeur.

Quelle est la structure du conseil ?

Jérémy : Il est composé d'un président, d'un secrétaire, d'un responsable du temps, d'un responsable « gêneurs ».

Laura : Le président établit l'ordre du jour et ajoute des points si besoin en consultant les autres étudiants ou les anciens PV. Le secrétaire est là pour garder une trace écrite de tout ce qui est dit. Le gardien du temps vérifie que l'ordre du jour suit son cours et qu'on ne prend pas trop de retard, le responsable « gêneurs », lui, maintient l'ordre pendant le conseil.

Jérémy : Il y a également un professeur et un étudiant veilleurs qui ont comme responsabilités de faire respecter les règles du programme de formation pour le premier, et les droits des étudiants pour le second.

Comment ces fonctions sont-elles attribuées ?

Laura : Le président est élu et, pour les autres fonctions, elles sont occupées sur base volontaire par des personnes différentes à chaque réunion.

Comment les décisions sont-elles prises ?

Jérémy : Par vote du conseil. Si c'est une décision facile, on vote à la majorité simple et si c'est une décision qui change les règles du programme de formation, on doit trancher aux deux tiers.

Laura : Les professeurs ont toujours un droit de veto, mais il est très peu utilisé. Je n'ai vu cette situation qu'une fois en deux ans. Les professeurs ont le même poids de vote que les étudiants, chaque personne a une voix.

Le conseil permet-il d'organiser des activités extrascolaires ?

Laura : Le conseil a permis de créer diverses commissions. Par exemple, nous avons une commission « événement » qui sert à faire des activités pour récolter des fonds, ou encore une commission « bawette » qui gère les temps extérieurs à l'école. C'est dans le cadre de cette commission que nous avons organisé une rencontre avec Autre Terre pour réaliser une activité sur le thème de l'économie sociale et la gestion participative.

Y a-t-il des freins à la participation au conseil?

Jérémy : Oui, le fait que le conseil soit toujours placé en fin de journée ou pendant les périodes de stages. Il y a moins de personnes au conseil pendant ces périodes. Aussi, vu que c'est un grand groupe, il est parfois difficile de se sentir impliqué et de donner son avis, donc certains ne viennent pas au conseil ou viennent mais ne participent pas.

Qu'est-ce qui est mis en place pour lutter contre ces freins ?

Laura : Lors de la dernière Assemblée générale, nous avons essayé de comprendre pourquoi il y avait autant d'absences. Nous devons donc faire une demande aux professeurs pour mettre le conseil entre deux cours. Cela éviterait que les personnes ne partent avant les réunions.

Jérémy : Tout est fait au conseil pour encourager les étudiants à venir et à être acteurs de leur formation. C'est le but du conseil, on y prend les décisions qui nous concernent.

Que vous apporte le conseil ?

Jérémy : Je peux donner mon avis. Cela permet aussi de régler des problèmes qui peuvent être assez contraignants pour les étudiants. Je trouve cela important et c'est ce qui différencie notre formation des autres.

Laura : J'aime être au courant de ce qui se passe et de voir que les décisions sont prises de manière transparente. Ce n'est pas comme dans les autres écoles où on est dirigé par les professeurs et le système, ici on peut y prendre part. On a vraiment un pouvoir et personnellement je trouve ça très important.

Propos recueillis par Anne-Sophie Reynders

Retrouvez cette interview en vidéo sur www.entreprendre autrement.be

Le Mali plonge dans le chaos

Benoit Naveau, Responsable des programmes Afrique de l'Ouest, Autre Terre asbl

Après six mois de conflits, des milliers de déplacés et un récent coup d'Etat, le Mali est plongé dans le chaos. Retour sur les raisons du conflit et la situation actuelle.

Une région déjà instable

L'instabilité au Mali n'est pas neuve. Victime depuis quelques années de la présence d'AQMI (Al-Qaïda au Maghreb Islamique) sur son territoire, le Mali a vu fuir petit à petit les Occidentaux devant les enlèvements à répétition perpétrés par ce mouvement islamiste. S'ajoutent à cela les trafics nombreux de drogues et d'armes dans les confins désertiques du pays. Le Mali n'est en fait plus maître depuis longtemps de ses régions septentrionales laissées aux mains d'AQMI et des trafiquants.

Un peuple en manque de reconnaissance et d'autonomie

Le Nord-Mali est le berceau des Touaregs (peuple d'origine berbère, s'appelant eux-mêmes « Tamasheks »), traditionnellement nomades, qui vivent à cheval sur plusieurs pays : le Mali, le Niger, l'Algérie, le Burkina Faso et la Lybie. Farouchement attachés à leur indépendance, les Touaregs ont toujours mal vécu de devoir vivre sous l'autorité d'une capitale sédentaire et éloignée de leurs préoccupations (que ce soit au Mali mais également dans d'autres pays). Les conflits avec l'autorité centrale ont ainsi émaillé toute l'histoire du Mali jusqu'à la dernière rébellion remontant aux années 90.

Un contexte propice à la lutte armée

La fin de la guerre en Lybie sonne le retour au pays de nombreux Touaregs, auparavant employés dans l'armée de Kadhafi. Ils ne reviennent pas les mains vides : dans leur fuite, ils emportent d'importantes quantités d'armes prélevées dans les réserves stratégiques de l'ancien dictateur. Les moyens d'actions étant là pour soutenir le mécontentement latent, le conflit éclate le 17 janvier. Il oppose initialement un groupe rebelle laïc, le MNLA (Mouvement national de libération de l'Azawad), à l'armée malienne.

Mais rapidement des groupements islamistes, ne revendiquant plus l'autonomie territoriale mais bien l'instauration de la charia, sortent de l'ombre : Ansar Dine en est le plus connu.

Un conflit éclair

En trois mois, les rebelles prennent l'ensemble du Nord-Mali, grand comme 1,5 fois la France mais 50 fois moins peuplé. L'armée malienne, sans réelle motivation, sous-équipée et mal commandée ne livre qu'une opposition de façade et enchaîne les « replis stratégiques ». Les villes tombent les unes après les autres : Tessalit, Kidal, Gao, Tombouctou, pour les plus symboliques. Rapidement certaines sont contrôlées par l'un ou l'autre groupement… un « partage » s'effectue sur le terrain. Tombouctou tombe ainsi entre les mains du groupe islamiste Ansar Dine qui entend y instaurer la charia.

Le pouvoir vacille

Suite aux défaites à répétition de l'armée malienne, la grogne s'installe dans les casernes. Sous-équipés, les militaires se sentent frustrés face à l'avancée des rebelles. Le 21 mars, une rébellion éclate dans la caserne de Kati dans la périphérie de Bamako. Les putschistes prennent le pouvoir avec la volonté affichée de lutter efficacement contre les rebelles du Nord-Mali et de rétablir un pouvoir « démocratique » non corrompu. La junte qui a pris le pouvoir est principalement composée de jeunes troupiers et de quelques officiers. Son inexpérience la met rapidement dans une position impossible entre les pressions des pays voisins, la rébellion qui progresse et la majorité des maliens qui n'acceptent pas cette confiscation du pouvoir à un mois d'une élection présidentielle qui devait se conclure par le départ d'Amadou Toumani Touré, le Président sortant. Un compromis permettant à la junte de ne pas perdre la face est finalement trouvé, le président de la Chambre devient Président par intérim avec la charge d'organiser des élections au plus tard dans un an. La situation à Bamako reste toutefois très tendue.

Les principales victimes du conflit

Alors que les zones d'influence passent d'un groupe de rebelles à l'autre, que le pouvoir change à Bamako, les principales victimes du conflit sont malheureusement les civils. Plus de 280.000 personnes ont déjà dû fuir devant les combats ou le risque d'abus de pouvoir. Pour beaucoup d'entre elles, cette fuite est préférable aux exactions commises par les militaires, mais les met en danger direct de malnutrition. C'est souvent sans aucun moyen d'alimentation, sans source d'eau pérenne et dans un environnement désertique que ces populations doivent apprendre à survivre. Les organisations d'aide humanitaire ont peine à venir à l'aide de ces populations, principalement celles restées en territoire malien, vu les grands risques de vol et d'attaque des convois humanitaires et la menace toujours présente d'enlèvement par AQMI. Les forces armées ont également commis de nombreux vols et agressions sur les civils dans les villes de Tombouctou et Gao où de nombreux cas de viols ont été recensés par l'ONG Human Rights Watch.

La charia s'impose dans certaines villes

Outre les violences directement liées aux conflits, une violence plus pernicieuse voit le jour dans les villes dominées par les Islamistes. Réglementation des allées et venues des femmes, destruction de matériel culturel et religieux, saccages de bars et d'hôtels proposant de l'alcool à Gao, instauration d'une « police islamique » à Tombouctou, le changement est radical dans un pays dont la tolérance religieuse faisait la fierté.

Paradoxalement, l'arrivée d'islamistes radicaux, punissant sévèrement toute exaction et tout vol, est vue d'un œil positif par certains ayant souffert d'années d'insécurité et d'absence d'ordre établi. Cette volonté de stabilité fait le terreau des islamistes désireux d'une plus grande sévérité vis-à-vis des criminels de droit commun.

La famine menace

Fragilisés par une campagne céréalière catastrophique encore aggravée par l'abandon des cultures dû au conflit ainsi que par le départ des ONG internationales, les Maliens se retrouvent dans une situation extrêmement périlleuse au niveau alimentaire. Le déséquilibre créé par le déplacement des 280.000 réfugiés ne fait qu'accentuer les risques de famine bien présents actuellement.

Un enlisement du conflit

L'instabilité du pouvoir à Bamako ne permet pas de parier sur une reprise en main rapide de la situation par le gouvernement malien. Un statu quo semble s'être installé et la séparation de facto du Mali en deux risque de perdurer à moyen terme. Les menaces récentes d'intervention militaire de la CEDEAO (Communauté Économique Des États d'Afrique de l'Ouest) pourraient toutefois rebattre les cartes si elles étaient mises à exécution, au détriment encore une fois des populations.

Un seul groupe, une seule action

William Wauters, administrateur délégué de Groupe Terre asbl

Le groupe Terre est un sexagénaire bien fringant. De l'association de fait réunissant les amis du départ au groupe actuel, en passant par Emmaüs Comtravis et l'Opération Terre, l'évolution fut constante et ne s'est jamais essoufflée. Le fil conducteur est toujours resté le même : aider les personnes dans le besoin. Il y a plus de 60 ans, il s'agissait de reconstruire un toit, trouver un logement ou de quoi chauffer une famille… Vint ensuite l'époque des grands ramassages de vêtements, papiers, métaux non ferreux. Mobilisant des centaines de bénévoles, ces ramassages permettaient de financer nos projets industriels ou agricoles dans les pays du Sud (l'usine à chaux du Lipez, par exemple). Assez rapidement est née une petite communauté de travail de quatre ou cinq personnes hébergées dans nos bâtiments de la rue Pieds des Vignes à Vivegnis. Cette communauté a ensuite cédé sa place à un projet entrepreneurial destiné à remettre au travail les communautaires, mais aussi et surtout des jeunes sans emploi. Le travail ne reste-t-il pas le meilleur moyen de trouver sa place dans la société ?

Nos activités se sont développées et ont donné naissance à plusieurs entités juridiques distinctes : Terre, Autre Terre, Récol'Terre, Tri-Terre, Co-Terre, Pan-terre et Acoustix, qui mobilisent aujourd'hui, ici en Belgique, plus de 500 personnes.

Dans un célèbre dessin animé, Doris est prisonnière d'un filet de pêche avec des centaines d'autres poissons ; son ami Nemo les convainc de nager ensemble vers le fond de l'océan. Ils cassent ainsi le lien qui les tire vers le chalutier et se libèrent. Aller tous dans le même sens nous donne une force sans commune mesure. C'est dans cet esprit que les différentes assemblées générales du groupe se sont mobilisées dernièrement pour réaliser une charte commune dont la vision est : « Réaliser un monde démocratique et solidaire où chacun a le droit de vivre dans la dignité, de se réaliser dans le respect mutuel et celui des générations futures ». Dans la suite logique, nous avons créé Groupe Terre asbl, faîtière de toutes les activités. Elle est chargée de veiller à une mise en œuvre cohérente de la charte. Son assemblée générale devient l'organe décisionnel du groupe.

« Un seul groupe, une seul action », ce slogan a traversé en filigrane toute notre histoire. Le voici aujourd'hui remis au-devant de la scène.

Événements
Dimanche 29 juillet – Belgium paracycling open – Parc Industriel des Hauts-Sarts à Herstal

Organisée en collaboration avec Autre Terre, cette course paracycliste est qualificative pour les Jeux Paralympiques de Londres. Venez nombreux pour supporter les 120 sportifs venus de 20 pays différents (entre autre du Burkina Faso et du Ghana) ! Le départ de la première course sera donné à 9h en face d'Autre Terre asbl (4e Avenue).

Infos : Centre liégeois du Beau Mur - Rue du Beau-Mur, 48 - 4030 Liège. Tél. : 04/349.01.44 - info@beaumur.org

Du 11 août au 2 septembre – Retour de la chorale philippine UPSA

Si vous l'aviez manquée en 2010, UPSA revient en 2012! Grande tournée en Belgique de la chorale philippine « UPSA » de renommée internationale, organisée en collaboration avec les communautés philippines de Belgique et Autre Terre.

Infos : Pour connaître toutes les dates, consultez notre site Internet www.autreterre.org ou contactez Raphaël Ernst au 04/240.68.48

Samedi 1er septembre Le petit train citoyen – Liège

Cette année encore, à la veille des élections communales d'octobre, la campagne «Ça passe par ma commune» invite les communes wallonnes et bruxelloises à répondre à un état des lieux sur leurs actions concrètes en matière de développement durable, socialement responsable et solidaire.

Vous êtes liégeois ? Rejoignez-nous au départ du petit train (Parc de la Boverie, devant le Mamac) !

Infos : www.autreterre.org

Samedi 29 septembre – Conférence *Cultiver le monde de demain - Itinéraire d'un agriculteur philosophe* avec Pierre Rabhi – Collège Providence de Herve

Initiateur de Colibris, Mouvement pour la Terre et l'Humanisme, reconnu expert international pour la lutte contre la désertification, Pierre Rabhi est l'un des pionniers de l'agriculture écologique en France. Invité par les asbl Autre Terre et De Bouche à Oreille, Pierre Rabhi nous parlera particulièrement de l'avenir de l'agriculture dans nos pays, au Nord comme au Sud. La journée Semer le futur promet d'être riche. Au programme : conférence, dégustation de produits locaux, marché fermier, espace associatif.

Infos : 04/340.68.43 ou 04/240.58.63 – as.reynders@terre.be

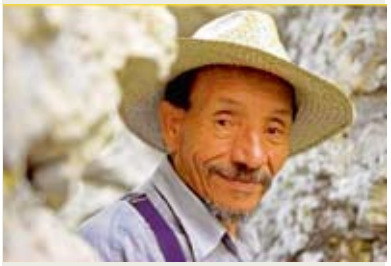

terre est une publication destinée à promouvoir l'économie sociale et solidaire à travers des initiatives ainsi que des réflexions du Nord et du Sud.

Abonnement gratuit sur simple demande

T : +32 (0)4 240 68 48 - E : info@autreterre.org

www.autreterre.org - www.terre.be - www.entreprendreautrement.be